



# Communiqué de presse

Paris, le 26 mai 2020

## DES MILITANTS, PAS DES VOYOUS !

Le 10 janvier 2020, dans le cadre du mouvement national contre la réforme des retraites, une cinquantaine de manifestants de tous horizons se rassemblent pour manifester devant le dépôt de bus et de trams de la ville de Nancy à 4 h 30 du matin. Il s'agit de la Société Keolis.

À peine arrivés sur les lieux, un comité d'accueil policier et une horde de chiens accueillent les manifestants ! Quelques minutes plus tard, une fois les chiens rentrés dans leur fourgonnette, une barrière de policiers se met en place pour repousser violemment les manifestants contre les grilles de l'entreprise de Trams. Deux policiers sont à distance avec leur flash-ball et un autre filme la scène au caméscope... Ils « extraient » deux manifestants au hasard pour les placer en garde à vue. Ainsi, les trams et les bus de Nancy pourront rejoindre leur service sans aucun encombre toute la journée.

Les deux camarades interpellés (Jeremy de la CGT FERC Sup et un FO) seront soutenus toute la journée devant le commissariat par un rassemblement continu. Ils sortiront à 17 h 30. Ils sont en attente de jugement pour le mois de juin.

L'histoire aurait pu s'arrêter là. Et bien non ! Début mars, 9 militants reçoivent une convocation policière pour la première semaine du confinement pour « *entrave concertée et avec violence ou voie de fait à l'exercice de la liberté du travail commis le 10 janvier 2020 à Nancy* ».

3 militants non syndiqués dont un gilet jaune, 4 militants de SUD et 2 camarades de la CGT composent la délégation des convoqués. Les deux camarades de la CGT sont Sébastien, éclusier, membre du syndicat des voies navigables de France (dans la FNEE - Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement) et Sophie, infirmière, Secrétaire Générale de la CGT du CHU de Nancy !

Le confinement permettra un « report » de fait à ces convocations. Mais, à peine déconfinés, les militants reçoivent leur nouvelle convocation pour la semaine du 25 au 29 mai. Et là, une petite surprise en plus : deux camarades de la CGT sont eux aussi convoqués. Il s'agit d'Olivier et Boris, du même syndicat de la CGT du REMM (foyers de l'enfance de Meurthe-et-Moselle), éducateurs spécialisés, respectivement secrétaire général et trésorier du syndicat. Boris est de surcroît membre de la commission exécutive de l'UFAS. Les

surprises ne s'arrêtent pas là, puisque deux gilets jaunes sont aussi convoqués depuis la fin de la semaine dernière, dont un mineur de 17 ans...

Ils sont donc dorénavant 13 convoqués devant les services de police de Nancy et 2 en attente de jugement. Il s'agit, dans cette affaire, de faire un exemple, de « mater » le mouvement social, de faire taire la contestation contre la réforme inacceptable du gouvernement Macron par les moyens policiers et judiciaires.

Nous devons soutenir tous les camarades de Nancy qui mènent une lutte unie et solidaire, menant une stratégie de défense commune. Ils sont localement soutenus par l'intersyndicale CGT (Union Départementale 54 et UL CGT de Nancy), FSU et SUD, auxquels se sont rajoutés l'UNEF et la Ligue des droits de l'Homme. Les syndicats CGT et SUD de Keolis ont réagi et écrit leurs communiqués demandant la levée immédiate des poursuites et affirmé qu'aucun trouble du trafic des trams et bus n'a eu lieu ce 10 janvier (ci-joint).

Un comité de soutien et une caisse anti-répression se sont ouverts à l'occasion de cette répression (communiqué intersyndical du 4 mai ci-joint) et nous invitons largement les syndicats à remplir les motions de soutien ci-jointes et à renvoyer par mail au procureur du tribunal judiciaire et au Préfet de Meurthe-et-Moselle, respectivement à [sec.pr.tj-nancy@justice.fr](mailto:sec.pr.tj-nancy@justice.fr) et à [pref-prefet-secretariat@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:pref-prefet-secretariat@meurthe-et-moselle.gouv.fr). Nous vous demandons de faire copie de vos envois à une boîte mail spécifique, créée par l'UL CGT de Nancy à [stop.repression10012020@gmail.com](mailto:stop.repression10012020@gmail.com).

Les frais judiciaires peuvent se montrer conséquents et un appel à la solidarité financière est lancé et vous pouvez envoyer vos chèques à l'ordre de « **UL CGT de Nancy et ses environs** » avec la mention « **Les 13 convoqués** » au dos du chèque.

La Fédération Santé et Action Sociale, l'Union Fédérale de l'Action Sociale, la FNEE, l'UFSE, la FERC, l'union nationale CGT FERC Sup et la Confédération apportent tout leur soutien à tous les camarades réprimés et en lutte à Nancy !

La lutte contre la répression syndicale et judiciaire est une priorité pour les droits syndicaux et la défense des salariés.

### **Non à la criminalisation de l'activité syndicale !**

Quand on touche à un syndiqué de la CGT, c'est toute la CGT qui est attaquée.

Contact presse :

CGT - Boris - 06 28 75 59 63